



366 rue Sainte-Anne  
Yamachiche GOX 3LO, Tél: 819-296-3795  
Courriel: hoteldville@municipalite.yamachiche.qc.ca  
Site internet: municillite.yamachiche.qc.ca

## BULLETIN MUNICIPAL

VOLUME 15, NUMÉRO 12  
DECEMBRE 2010

À chacune et chacun d'entre vous, **JOYEUX TEMPS DES FÊTES**,  
nos vœux de **BONHEUR**  
de **SANTÉ** et **PROSPÉRITÉ** pour cette nouvelle année 2011.

De la part de votre conseil municipal et de tous les employés municipaux

### HEURES D'OUVERTURE HÔTEL DE VILLE—PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux administratifs de la municipalité seront fermés du jeudi 23 décembre 2010 à 12h00  
jusqu'au vendredi 07 janvier 2011 inclusivement.

Pour une **urgence** concernant les travaux publics, communiquez à l'hôtel de ville au **819-296-3795** et suivez les directives:

Un numéro d'urgence vous sera transmis.



Le Service des loisirs vous invite à venir entendre la  
**CHORALE D'YAMACHICHE**  
qui fera des cantiques et chants de Noël en ce beau temps des fêtes.  
(En cas de mauvais température, l'activité est annulée)

QUAND: SAMEDI LE 18 DÉCEMBRE 2010  
HEURE: 19H30 À 20H30  
LIEU : PARC ACHILLE-TRAHAN

CAFÉ ET CHOCOLAT CHAUD DISTRIBUÉS GRATUITEMENT



### PATINOIRE ET ANNEAU DE GLACE



Fermé: 24 décembre (soir), 25 décembre, 31 décembre (soir), 1er janvier



#### HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi: 18h à 21h  
Vendredi: 18h à 21h45  
Samedi: 13h à 21h45  
Dimanche: 13h à 16h30

#### HORAIRE DES FÊTES (Jusqu'au 10 janvier 2011)

Lundi au jeudi: 13h à 21h  
Vendredi/ samedi: 13h à 21h45  
Dimanche: 13h à 16h30

## AVIS PUBLIC ET AVIS DE MOTION

### Adoption des prévisions budgétaires 2011 à la séance du 20 décembre 2010 et le programme d'immobilisations

Vous est par la présente donné par la soussignée Linda Lafrenière, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité d'Yamachiche.

A l'effet que le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche adoptera les prévisions budgétaires 2011, les taux d'imposition et la période d'exigibilité à sa séance ordinaire du lundi 20 décembre 2010.

Tous les intéressés peuvent assister à la séance ordinaire du lundi 20 décembre 2010 qui se tiendra à l'hôtel de ville de la municipalité, 366 Sainte-Anne à Yamachiche à 20h00.

Donné à Yamachiche ce lundi 6 décembre 2010 et diffusé de la façon suivante :

Affichage : Hôtel de ville d'Yamachiche, 366 Sainte-Anne à Yamachiche

Distribution par bulletin municipal à tous les domiciliés de la municipalité

Avis de motion: Adoption d'un règlement concernant les taux d'imposition des taxes et licences

Avis de motion: Adoption d'un règlement concernant la période d'exigibilité des taxes

Avis de motion: Adoption d'un règlement concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux



### COUP DE POUCE ALIMENTAIRE D'YAMACHICHE Collecte de denrées non périssables



Nous recueillerons à l'église et au presbytère, jusqu'avant Noël, des denrées alimentaires non périssables et autres produits de première nécessité tels que savons, détergents et autres qui seront distribués par le Coup de pouce alimentaire de Yamachiche aux familles dans le besoin.

En terme concrets, nous avons distribué 1,204 colis de nourriture dans la dernière année à une moyenne de 23 familles par semaine et c'est 84 familles différentes que l'on a aidées. La nourriture provient de Moisson Mauricie, de vos dons et de nourriture que l'on achète en fonction de nos disponibilités financières.

Merci de votre aide et n'hésitez pas à nous contacter pour faire vos dons. DENIS CÔTÉ, PRÉSIDENT (819-296-2132)

### SONDAGE DU COMITÉ TERRITORIAL DE MASKI EN FORME

Nous aimerions que vous preniez quelques minutes pour répondre à un sondage du comité territorial de Maski en forme, composé des Municipalité de St-Léon, St-Sévère et Yamachiche.

Dans le cadre des saines habitudes de vie, un **club de marche** partira dès 2011.

Pour connaître votre intérêt à y participer vous rendre sur le site :

<http://municipalite.yamachiche.qc.ca>

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BONNE MARCHÉ



### BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles font relâche en cette période des fêtes.  
Procurez-vous vos livres de lecture avant le mercredi 23 décembre 2010.  
Les activités reprendront le mercredi 05 janvier 2011.



«Beaucoup de Pellerin au pied carré» - Fred Pellerin

### *Descendants des Pellerin en compagnie de Fred Pellerin à Yamachiche*

Dernièrement, l'hôtel de ville de Yamachiche, avec le maire Michel Isabelle en tête, recevait la visite de Fred Pellerin accompagné pour l'occasion de nombreux descendants de Pellerin.

Ces derniers feront les frais d'une capsule cinématographique d'un documentaire qui sera présenté à l'automne 2011 sur les ondes de Radio-Canada.

La première partie de ce documentaire sur les Acadiens du Québec appelé Le Grand Arrangement mettra en vedette Fred Pellerin qui vagabondera sur les terres de ses ancêtres.

Réalisé par Phil Comeau pour le compte de la société d'état, le personnage clé de ce premier épisode n'a pas été sans rappeler que la déportation des Acadiens s'est produite exactement 250 ans avant la naissance de sa fille qui a vu le jour le 28 juillet 2005.



## Club Optimiste Yamachiche

### REMBOURSEMENTS DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES SPORTS POUR L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE 2010

Vous pouvez nous faire parvenir une copie par la poste ou par courriel, du reçu de paiement pour l'inscription de votre enfant, et ce, pour tous les sports. Votre enfant devra avoir complété la session avant d'être remboursé.

La personne responsable des remboursements est Ève Boudrias et vous pouvez lui poster vos reçus dès maintenant, en indiquant vos coordonnées de retour, à l'adresse suivante:

572, rue Ste-Anne, Yamachiche, GOX 3L0  
Courriel: [eveboudrias@sympatico.ca](mailto:eveboudrias@sympatico.ca)

### COLPORTAGE

Nous tenons à vous informer qu'il est strictement défendu de faire du **colportage** (porte à porte) dans notre municipalité.

Actuellement, si des gens se présentent chez-vous pour solliciter des dons, tenter de les identifier et communiquer immédiatement avec la Sûreté du Québec au numéro (819-310-4141), un règlement municipal est applicable et des amendes sont prévues.

### NEIGE DANS LA VOIE PUBLIQUE




Nous tenons à vous rappeler que toute personne qui rejette de la neige dans une voie publique est passible d'une amende, tout comme les gens qui stationnent un véhicule en bordure de la voie publique entre 23h00 et 7h00 du matin jusqu'au 1er avril 2011.

C'est la Sûreté du Québec qui a le pouvoir de faire respecter cette réglementation municipale.

Décembre 2010 \* Vert: collecte des ordures  
\* Bleu: collecte sélective

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	 2	3	4	5
6	 7	8	9	10	11	12
13	14	15	 16	17	18	19
20	 21	22	23	24	25	26
27	28	29	 30	31		

Janvier 2011 \* Vert: collecte des ordures  
\* Bleu: collecte sélective

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	 4	5	6	7	8	9
10	11	12	 13	14	15	16
17	 18	19	20	21	22	23
24	25	26	 27	28	29	30